



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## Afghanistan

Question écrite n° 64346

### Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation de crise humanitaire que traverse actuellement l'Etat afghan. Le pays, en état de conflit armé incessant, connaît de surcroît une sécheresse dévastatrice rendant les conditions d'approvisionnement des populations civiles en denrées alimentaires des plus délicates. Il se demande si, compte tenu du contexte dans lequel le pays est plongé, le ministère entend mettre en oeuvre une politique spécifique visant à infléchir les positions radicales du régime de Kaboul.

### Texte de la réponse

La situation humanitaire en Afghanistan s'est considérablement aggravée en raison d'une sécheresse catastrophique prolongée et de la poursuite des combats entre les taliban et la Coalition du Nord. La réunion du groupe de soutien à l'Afghanistan (qui rassemble seize Etats membres, dont la France), qui s'est tenue les 7 et 8 juin dernier à Islamabad, a permis de constater une augmentation importante des contributions : 204 millions de dollars américains ont été ainsi déboursés depuis le début de cette année (contre 229 pour l'ensemble de l'an dernier). Si l'on tient compte des engagements annoncés, le montant de l'aide devrait atteindre 263 millions en 2001. Face à cette détérioration de la situation humanitaire, la France a engagé, à titre national, des efforts exceptionnels depuis le début de cette année, pour un total de 30 millions de francs, en faveur des populations afghanes. Ainsi, une aide alimentaire de 23 millions de francs (soit 8 000 tonnes) a été apportée aux victimes de la sécheresse à travers le programme alimentaire mondial. S'y sont ajoutées les subventions accordées aux ONG françaises (6 millions de francs) pour soutenir leurs projets. Une nouvelle contribution d'un million de francs a également été versée au Comité international de la Croix-Rouge (CICR). La France entend venir au secours de toutes les populations afghanes qui subissent les conséquences de la prolongation des combats et de la sécheresse, sans distinction. Ainsi, l'appui au CICR a essentiellement pour cible la région du Nord-Est. Les subventions aux ONG françaises permettent d'apporter une assistance tant dans la partie du territoire qui demeure sous le contrôle de l'Etat islamique d'Afghanistan que dans celle dominée par les taliban. La France participe également aux efforts engagés par l'Union européenne, à hauteur de sa quote-part. L'aide humanitaire à l'Afghanistan est l'un des objectifs prioritaires énoncés par la position commune du Conseil européen du 22 janvier 2001. L'Union a d'ores et déjà répondu partiellement à cette urgence, avec le financement de programmes pour un montant de 15,6 millions d'euros. Le ministre est intervenu le 19 mars dernier auprès de la Commission pour que celle-ci examine les moyens d'accroître encore son assistance. Le gouvernement français entend maintenir un dialogue suivi avec les différentes parties afghanes. Les questions humanitaires ont ainsi été l'un des sujets abordés lors de l'entretien que le ministre des affaires étrangères a eu, le 4 avril dernier, avec le commandant Massoud. A l'occasion de ses prochains contacts à Kaboul avec les taliban, le nouveau chargé d'affaires en Afghanistan, en résidence à Islamabad, aura notamment pour tâche, comme ses prédécesseurs, d'assurer la présence et la sécurité des ONG françaises. Sa mission consistera également à tenter d'éviter que les taliban ne s'engagent dans une dérive totalitaire et à favoriser l'émergence d'une tendance plus disposée à répondre aux attentes de la communauté internationale.

## Données clés

**Auteur** : [M. André Aschieri](#)

**Circonscription** : Alpes-Maritimes (9<sup>e</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 64346

**Rubrique** : Politique extérieure

**Ministère interrogé** : affaires étrangères

**Ministère attributaire** : affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 23 juillet 2001, page 4170

**Réponse publiée le** : 3 septembre 2001, page 5016